

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

**CANDIDATURE AU CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES
D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2015**

DOSSIER À RETOURNER AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À :

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

**BGC/Section recrutement-formation
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

14 MARS 2015 (minuit)
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

**TOUT DOSSIER TRANSMIS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
SERA REFUSÉ ET RETOURNÉ**

**Pour tout renseignement, merci d'adresser un mail avec l'ensemble de vos coordonnées à :
recrutement.commissaires@gmail.com**

NOTICE D'INFORMATION

DU NOUVEAU POUR LE CONCOURS 2015...

INSCRIPTION AU CONCOURS

À compter de cette année, l'inscription au concours externe sur épreuves s'effectue en deux étapes :

- une préinscription en ligne sur le site www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr ;
- l'envoi des pièces constitutives du dossier à l'adresse postale suivante :

Direction centrale du service du commissariat des armées
BGC/Section recrutement-formation
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15

Pour que votre inscription soit validée, les pièces constitutives du dossier doivent nous parvenir au plus tard **pour le 14 mars 2015**, cachet de La Poste faisant foi le cas échéant.

Toutefois compte tenu des délais parfois nécessaires pour les prises de rendez-vous médicaux, *le dossier médical pourra être adressé postérieurement à cette date et avant le 08 juin 2015*.

Si vous avez déjà été candidat en 2014 au concours de recrutement externe sur épreuves ou sur titres, vous n'êtes pas tenu d'envoyer toutes les pièces constitutives du dossier. Veuillez pour cela vous rapporter à la liste des pièces demandées ci-jointe.

ADMISSIBILITÉ :

Si vous êtes déclaré(e) admissible, vous devrez nous adresser, à fins d'informations du jury, un certain nombre d'éléments relatifs à votre cursus, à vos expériences professionnelles...

Pour ce faire, un module sera ouvert en ligne sur le site www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr aussitôt que les résultats de l'admissibilité seront proclamés (sous réserve de modification, à la fin du mois de mai).

Vous disposerez alors de trois semaines pour nous retourner les renseignements demandés.

Si, dans cet intervalle, vous vous trouvez dans l'impossibilité d'accéder à internet, merci de bien vouloir nous le signaler.

CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2015

INFORMATIONS PRÉALABLES

1. – L'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés est applicable dans le cadre de la constitution du dossier ci-joint, les informations demandées étant utilisées dans les procédures de traitement informatisé nominatif.

Par ailleurs, les résultats du concours seront diffusés sur le site Internet de recrutement www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr

Les données diffusées seront vos nom et prénom(s) et votre rang de classement si vous êtes admis.

Conformément aux dispositions législatives évoquées ci-dessus, dans tous les cas, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent auprès de la DCSCA– 5 bis, avenue de la Porte de Sèvres – 75509 PARIS CEDEX 15.

2. – Conditions d'admission à concourir

Les candidats doivent :

- posséder la nationalité française ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en situation régulière au regard du code du service national, notamment avoir accompli la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- présenter les aptitudes exigées pour l'exercice de la fonction et spécialement les conditions d'aptitude médicale requises vérifiées par un médecin du service de santé des armées ;
- ne pas présenter sur le bulletin n° 2 de son casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions d'officier ;
- être titulaire de l'un des diplômes exigés des candidats au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration (licence, maîtrise, diplôme IEP...) ;
- être âgé de moins de 26 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (*pour le concours 2015 : candidats nés après le 1^{er} janvier 1989*) ;

3. – Calendrier des épreuves.

3.1. Épreuves écrites à : Paris, Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes et Salon de Provence.

DATES	ÉPREUVES
Mardi 07 avril 2015 (5h)	Culture générale (coeff. 6)
Mercredi 08 avril 2015 (5h)	Options (coeff. 4) <i>(droit public, droit privé, sciences économiques ou sciences de gestion)</i>
Jeudi 09 avril 2015 (4h)	Synthèse de dossier (coeff. 6)

3.2. Épreuves orales et sportives.

Fin-juin / début juillet 2015, à Paris. Des convocations individuelles seront adressées précisant les dates et lieux des épreuves.

4. – Nombre de places.

Le nombre de places offertes au concours 2015 sera publié au Journal Officiel au cours du 1^{er} trimestre de l'année du concours.

PIÈCES	PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER NOTICE EXPLICATIVE	OBSERVATIONS
N° 1	Demande d'inscription au concours 2015 signée, avec attestation de reconnaissance.	Jointe
N°2	Une photographie d'identité de face de moins d'un an (format 30 x 40 mm) mentionnant au dos vos noms et prénoms. Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014.	À joindre
N°3	Certificat médico-administratif d'aptitude médicale (620-4*/12). Le certificat médical doit être délivré par un médecin militaire d'active ou, pour les candidats résidant à l'étranger, par un médecin désigné par l'autorité consulaire. Les imprimés 620-4*/9 et 620-4*/10 seront mis sous enveloppe, par le médecin militaire, avec mention « confidentiel médical » et joints au dossier. Il doit avoir été établi au plus tôt un an avant la date d'incorporation (à partir du 01/09/14). La visite peut être effectuée dans tout centre médical, régiment de l'armée de terre, base navale ou aérienne proche du domicile du candidat. Une liste des centres médicaux est consultable sur le site du concours. Il convient de prendre rendez-vous rapidement compte tenu de la charge pesant sur certains centres médicaux au 2 ^{ème} trimestre de l'année.	Imprimé à télécharger sur le site <i>(à faire compléter par un médecin militaire ou habilité)</i>
N°4	Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée du citoyen (JDC). <u>Cas particulier :</u> Un état signalétique et des services (ESS) pour les candidats qui, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, ont effectué leur service national ou sont sous contrat. Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014.	À joindre
N°5	Une photocopie recto-verso lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (l'original devant impérativement être présenté lors des épreuves). Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014 si la pièce fournie est encore valide.	À joindre
N°6	Photocopie du diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures au titre duquel le candidat présente sa candidature ou un certificat de scolarité 2014-2015. <i>Dans ce second cas le diplôme devra être fourni au plus tard le jour de l'entrée à l'Ecole des commissaires des armées.</i> Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats du concours 2014, sauf en cas d'obtention d'un diplôme différent de celui fourni dans le dossier précédent.	À joindre
N°7	Une autorisation de prendre part au concours. Demande manuscrite à faire signer par ses supérieurs hiérarchiques pour tout candidat en fonction dans une administration publique (civil ou militaire), en tant que stagiaire, contractuel ou volontaire du service national.	À joindre <i>(si candidat concerné)</i>

DEMANDE D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT
D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2015**

Je soussigné(e) (nom en majuscules
d'imprimerie).....

demande l'autorisation de prendre part aux épreuves du concours externe ouvert en 2015 pour le
recrutement d'élèves-commissaires des armées.

Je reconnais avoir pris connaissances des conditions d'admission à concourir et m'engage à
fournir tout justificatif inhérent à une éventuelle demande de dérogation à celles-ci.

Je reconnais être averti(e) qu'en application des dispositions de l'arrêté du 19 septembre 2013
relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats aux recrutements
dans le corps des commissaires des armées et à l'École des commissaires des armées, les
conditions fixées aux sections 2 et 3 sont vérifiées à l'arrivée à l'école.

Cette vérification est effectuée, pour les élèves officiers, préalablement à la signature de leur acte
d'engagement.

Fait à _____, le _____

Signature